

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 décembre 2014  
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard  
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAUTUREAU Benoit à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10h10  
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

## **EXCUSES :**

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Reconstruction de l'escalier du pont de Pierre Rive Gauche -  
Demande de subvention - Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée dans la réparation et la reconstruction de l'escalier du pont de Pierre au niveau des voies sur berge rive gauche, quai Richelieu.

Il s'agit de remettre en état l'ouvrage et le rendre accessible dans le respect de l'œuvre originelle. Les travaux consistent à relever et à déposer l'ouvrage existant, reconstruire les maçonneries de l'escalier en brique et en pierre en utilisant les coloris d'origine et restaurer les abords immédiats.

Le pont de Pierre étant une œuvre architecturale, le projet relatif à ces travaux a été soumis à l'avis de la Direction Régionale Affaires Culturelles (DRAC) et fait l'objet d'un co-financement de la part de l'Etat.

La conduite des travaux est exercée par un cabinet d'architecture spécialisé dans la restauration d'œuvre architecturale patrimoniale.

La durée d'exécution est estimée de la façon suivante :

- Pour le lot 1 maçonnerie - gros œuvre – pierre de taille : 5 mois
- Pour le lot 2 terrassement – fondation : 5 mois

**L'estimation des dépenses**

Le coût prévisionnel concernant les travaux de réparation et de restauration est estimé à 326 617,38€ HT soit 391 940,86 € TTC.

Le coût prévisionnel des honoraires architectes est estimé à 35 133,00 € HT soit 42 159,60 € TTC, soit un coût total prévisionnel pour l'opération de 361 750,38 € HT (434 100,46 € TTC).

**Les modalités de financement**

Cette opération sera financée sur le budget principal de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La Cub a déposé un dossier de subvention auprès de la DRAC au titre des monuments historiques. Cette participation de la DRAC sera d'un taux de 15% du montant total des travaux qui sont inscrits au programme 2014 des investissements de l'Etat.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, (article L.5215.20-1)

**VU** le dossier de consultation des entreprises

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente le partenariat avec la DRAC pour le financement des travaux de réparation et de reconstruction de l'escalier du pont de Pierre,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC et signer tout acte nécessaire afférant à ce projet,

**Article 2** : de valider le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus,

**Article 3** : d'inscrire les recettes correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2014 chapitre 13 article 1311 fonction 8220.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
Le Vice-Président,

M. PATRICK PUJOL

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 14 JANVIER 2015